



AVIS 115

Pour une stratégie intégrée de
prévention du décrochage et de lutte
contre l'abandon scolaire précoce
(ASP) à Bruxelles

Adopté le 24 juin 2014

Rue de Stalle 67 – 1180 Bruxelles

T +32(0)2 371 74 32 – info@ccfee.be – www.ccfee.be

Synthèse des recommandations

1. Une priorité : la prévention du décrochage scolaire

Et tout particulièrement :

- a. « **Renforcer les activités d'orientation qui constituent un élément essentiel en vue d'une refondation du qualifiant** », il s'agit de viser **une orientation positive** par un travail préventif développant « **les compétences à s'orienter** » et ceci dès l'enseignement fondamental ;
- b. Anticiper les « phénomènes d'exclusion dès l'enseignement fondamental » et mettre en œuvre des alternatives concrètes à « l'usage intensif du redoublement » en faisant « de la **remédiation immédiate des élèves en échec ou en difficulté scolaire** une priorité » ;
- c. « Renforcer le **continuum pédagogique et le tronc commun jusqu'à la fin du premier degré**, avec un premier degré polyvalent ouvert à tous les possibles, y compris les activités techniques, pratiques et artistiques » ;
- d. « Réfléchir à une réforme en profondeur du second degré en vue d'**assurer au mieux la transition entre un premier degré polyvalent et un troisième degré constitué** soit d'une préparation à l'enseignement supérieur accompagné ou non d'une qualification (filière de transition), soit d'une formation qualifiante (filière de qualification) » ;
- e. Sensibiliser les enseignants et les directions d'école **lors de leur formation** au problème du décrochage, tout particulièrement des élèves issus des milieux populaires, et leur fournir les outils nécessaires pour le prévenir au sein des établissements, dans les classes ou via les dispositifs de remédiation et d'accrochage internes prévus ;

2. La lutte contre l'ASP n'est pas l'affaire de l'école seule : il faut renforcer et développer les partenariats

- a. Avec les acteurs qui interviennent **déjà dans l'école** ;
- b. Avec les acteurs **Jeunesse, Formation et ISP** ;
- c. Avec les acteurs de l'emploi : **lien avec la Garantie Jeunes** ;

3. Mettre en place une stratégie bruxelloise intégrée de prévention du décrochage scolaire et de lutte contre l'ASP

- a. Intégrer à ce plan un **large éventail de mesures** afin de répondre à la grande variété des besoins des jeunes en décrochage ;
- b. Construire un **pilotage à trois niveaux** ;
- c. Confier, côté francophone, le **pilotage** de ce plan stratégique au **futur bassin** ;
- d. Se doter d'**outils partagés de connaissance** pour l'action ;

4. Intégrer la lutte contre l'ASP dans une stratégie plus globale d'apprentissage et de certification tout au long de la vie

- a. Ouvrir les possibilités d'**obtenir une certification quel que soit l'âge** ;
- b. **Garantir la valeur sur le marché du travail des certifications** délivrées par les opérateurs d'enseignement et de formation professionnels afin de développer une politique globale pour la qualification et la certification des bruxellois ;

1. Introduction¹

1.1 Prévenir le décrochage scolaire : un défi essentiel pour Bruxelles

Les problèmes du décrochage scolaire et de l'abandon scolaire précoce sont plus intenses à Bruxelles. Les réponses (tant de prévention que d'intervention et de compensation) y sont toutes plus nécessaires qu'ailleurs. Le phénomène se marque dès le début de la scolarité maternelle, tout au long des parcours scolaire ainsi qu'à leurs sorties, en ce compris à l'entrée sur le marché du travail. C'est un enjeu de société majeur qui touche directement à l'inclusion sociale et économique des jeunes Bruxellois.

En 2013, l'Enquête Force de Travail estimait le taux d'ASP à 17,7% pour la région bruxelloise². **En moyenne sur les trois dernières années (2011-2013)³, ce taux était de 18,9% à Bruxelles⁴.**

1.2 De quoi parle-t-on ? Définition du décrochage scolaire et de l'abandon scolaire précoce

Le concept d'abandon scolaire précoce (traduction de l'anglais « early school leaving ») se distingue du concept de décrochage scolaire. Ce dernier définit **un processus** plus ou moins progressif pouvant mener à la sortie de l'école⁵. Cependant, l'abandon scolaire précoce (ASP) est un indicateur statistique rétrospectif qui est utilisé comme **critère de référence** au niveau européen. Ce critère désigne la **proportion de jeunes âgé-e-s de 18 à 24 ans qui possèdent, au maximum, une qualification inférieure au secondaire supérieur et qui ne sont ni en formation ni à l'école** dans le mois précédant l'enquête. En Belgique francophone, ce taux correspond donc à la proportion de jeunes de 18 à 24 ans possédant au mieux un CE2D et ne possédant ni certification de l'enseignement secondaire supérieur (CESS–CQ–CE, c'est-à-dire des diplômes délivrés par la Communauté française, par l'IFAPME ou l'EFP/SFPME ou des diplômes obtenus à l'étranger de même niveau) ni certification de la formation professionnelle et ne suivant aucune étude ni formation au moment de l'enquête.

La lutte contre l'abandon scolaire précoce est un objectif européen majeur, inclus dans la Stratégie Europe 2020. Les Ministres européens de l'Education et de la Formation, réunis en Conseil, se sont donné en 2011 comme objectif de mettre en place « des stratégies globales en matière d'abandon scolaire [...] d'ici la fin de 2012 » afin de réduire l'abandon scolaire précoce (ASP) à 10% maximum en 2020.

Lors de son dernier rapport, la Commission européenne a souligné dans ses recommandations spécifiques pour la Belgique⁶ que « la résolution du problème structurel de l'inadéquation des

¹ Traitement de ce dossier à la CCFEE : le problème du décrochage scolaire et son corollaire statistique l'ASP est un des thèmes traités par le GT Europe conformément au programme de travail 2013 et 2014 de la CCFEE fixé par le Bureau. Deux GT Europe ont été organisés sur le sujet : les 2 juillet & 21 novembre 2013. Un débat en plénière a eu lieu lors de la CCFEE du 17 décembre 2013. Un dossier d'instruction a été réalisé tout au long de l'année 2013). Il reprend les définitions, l'état des lieux des données disponibles et des indicateurs.

² Contre 7,5% pour la Flandre et 14,5% pour la Wallonie. Ces chiffres sont toutefois à nuancer car il s'agit d'une enquête basée sur du déclaratif et d'autre part, l'échantillon des personnes interrogées est beaucoup plus faible à Bruxelles que pour les 2 autres régions.

³ Nous appliquons ici la méthode proposée par l'Observatoire bruxellois de l'Emploi afin de lisser les variations d'une année sur l'autre dues à la faiblesse de l'échantillon bruxellois, voir Observatoire bruxellois de l'Emploi, février 2011 : à télécharger [ici](#)

⁴ Voir les graphiques présentés en annexe de cet Avis

⁵ Ces différentes définitions sont détaillées dans l'avis 104 du CEF consultable [ici](#)

⁶ http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-your-country/belgium/country-specific-recommendations/index_en.htm

qualifications devra aller de pair avec la lutte contre le **problème urgent de l'abandon scolaire et des jeunes qui quittent le système éducatif sans qualifications** », que des « **politiques coordonnées** en matière d'enseignement et de formation » devaient être menées sur ce plan, ainsi que les différences régionales en la matière réduites.

Ces stratégies concernent au premier chef l'acteur scolaire mais aussi tous les acteurs concernés par la jeunesse et sa formation (l'insertion, l'aide à la jeunesse, la formation professionnelle, l'orientation, l'action sociale,...). Elles devront inclure des mesures de prévention, d'intervention et de compensation ; ainsi que se fonder sur des actions de diagnostic, de monitoring, de coordination et d'évaluation.

Quels sont les objectifs à atteindre, tout particulièrement à Bruxelles ?

1.3 Objectifs et Finalités

La Belgique s'est fixé l'objectif de 90,5% de jeunes de 18 à 24 ans en possession d'un diplôme ou d'un certificat justifiant d'un niveau du secondaire supérieur d'ici 2020. **A quoi cela revient-il concrètement et quelles finalités plus globales sont poursuivies ?**

Depuis 1998, le taux d'ASP est resté proche des 20% à Bruxelles. Il était de 20,9% en moyenne sur les trois premières années du début de la période (1998-2000) et semble donc en baisse au regard des 18,9% de 2011-2013, citée ci-dessus⁷.

Mais, la baisse de ce taux d'ASP peut tout à fait signifier que, dans une période de basse conjoncture, des jeunes préfèrent rester dans l'enseignement (voire la formation) en différant ainsi leur entrée sur un marché du travail offrant (encore) moins de possibilités d'emploi pour les infra-scolarisés. C'est typiquement le cas face à la crise de 2008-2009, comme l'a montré Jan Van Damme pour la Flandre⁸. Cela pose deux problèmes : ces jeunes ne vont pas nécessairement acquérir in fine de diplôme (ni même parfois renforcer significativement leurs compétences) ; et par ailleurs, ce taux d'ASP est un indicateur fortement influencé par le marché de l'emploi. Il ne peut dès lors servir à réellement analyser, piloter et améliorer les systèmes d'enseignement (lieu principal et prioritaire du travail de prévention du décrochage).

Le taux d'ASP constitue un indice construit a posteriori, utile pour mettre en évidence la problématique mais loin d'être suffisant. Réduire ce taux d'ASP ne peut constituer un objectif en soi et encore moins une finalité.

Les réels objectifs qui doivent guider l'action contre le décrochage sont de :

1.3.1 Contribuer à faire en sorte qu'un nombre maximal d'apprenants achèvent leur cursus d'éducation et/ou de formation sans décrocher en cours de route

Le premier objectif est évidemment le fait qu'un maximum de jeunes réussissent au cours de leur scolarité et ne décrochent plus de l'école. C'est un enjeu de société majeur.

⁷ Soulignons, d'une part, que cette baisse relative est mesurée au travers de données trop peu représentatives et précises et que d'autre part elle est moins forte à Bruxelles que dans les deux autres régions sur la même période.

⁸ Voir les travaux de Jan Van Damme (KUL) au Steunpunt et sa communication « Vroege schoolverlaters in Vlaanderen. Informatie uit administratieve gegevens » lors du Séminaire statistique du LaboJeunes de mars 2012. Van Landeghem, G., & Van Damme, J. (2011). Vroege schoolverlaters in Vlaanderen. Evolutie van de ongekwalificeerde uitstroom tot 2009—Kort verslag. Leuven: Steunpunt SSL, rapport nr. OD1/2011.46. Téléchargeable sur : <http://www.steunpuntloopbanen.be>

1.3.2 Augmenter le niveau de certification des moins de 25 ans

Cette lutte contre le décrochage en cours de scolarité doit amener, in fine, à **l'augmentation du nombre de jeunes qui obtiennent au minimum une certification de niveau secondaire supérieur**. En d'autres termes, l'objectif de l'enseignement doit bien être d'amener à la diplomation en fin de 6^{ème} secondaire au moins 9 élèves sur 10 et ce, quelle que soit la filière. En effet, à Bruxelles, une estimation évaluée à 34,5%⁹ la proportion d'élèves bruxellois qui sortent du système scolaire sans diplôme du niveau secondaire supérieur.

Plus globalement, lutter contre l'ASP, c'est donc mener au moins 90% d'une classe d'âge vers la certification avant 25 ans, soit, et prioritairement, un diplôme scolaire, soit une certification professionnelle.

1.3.3 Améliorer les transitions vers l'insertion durable et de qualité dans l'emploi

C'est un objectif partagé par de nombreux acteurs¹⁰. **Lutter contre l'ASP, c'est aussi lutter contre le chômage et la précarisation des jeunes**. Comme le montre le recoupement entre les taux de NEET's¹¹ et d'ASP¹², avoir un certificat ou un diplôme permet d'accéder plus vite à des emplois de meilleure qualité. C'est loin d'être la seule réponse au problème du chômage, mais sans diplôme, un jeune rencontrera plus de difficultés à vivre une insertion professionnelle durable.

Plus globalement, la finalité de la lutte contre le décrochage scolaire est d'améliorer l'inclusion des jeunes en difficulté dans nos sociétés.

2. Considérations générales / éléments de diagnostic

2.1 Facteurs du décrochage scolaire

Dans le diagnostic à poser, il est impossible de vouloir identifier quelle serait « la cause principale » du décrochage ou qui serait « responsable » du décrochage. Qui serait « en faute » ? L'élève plutôt que l'école ? L'enseignement seul ou le marché du travail ? Le risque est de vouloir désigner, de manière simpliste, un « coupable », mais aussi d'essentialiser le décrochage.

⁹ Voir Béatrice Ghaye, Bérénice Talbot, Christine Mainguet, Isabelle Reginster, Nathalie Jauniaux, [Pertinence des données longitudinales pour la mesure de l'abandon scolaire précoce, critère de référence de la stratégie UE 2020](#), dans *A l'épreuve du temps : données longitudinales et analyse de l'action publique*, Cereq, Relief, n° 42, 2013, p 93-116. Ce suivi longitudinal de la génération des élèves nés en 1989 a pu montrer que la proportion de jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme du niveau secondaire supérieur peut être estimée à 24% pour les élèves domiciliés en Wallonie et à Bruxelles et atteint 34,5 % pour les seuls élèves résidents à Bruxelles (certains pouvant être certifiés dans les formations PME notamment). Ce travail recoupe et précise le pourcentage de la population des 20 à 24 ans qui a terminé l'enseignement secondaire supérieur est, selon les Enquêtes forces de travail de 2012, de 70% en Région de Bruxelles-Capitale et de 77,9% en Wallonie (82,8% en Belgique). Autrement dit, environ 30% des résidents de 20 à 24ans à Bruxelles (qui n'ont pas tous nécessairement fréquenté une école en Belgique) n'ont pas atteint le niveau du secondaire supérieur.

¹⁰ Notamment la plateforme « ça marche / het woerkt » dans son rapport « la jeunesse bruxellois et l'emploi : quelles garanties ? » : « Un grand nombre de problèmes qui se produisent pendant la période de transition de l'école vers un premier emploi rémunéré, et plus précisément les problèmes concernant l'insertion socioprofessionnelle, trouvent leur origine, mais également leur solution, au sein de l'enseignement. Investir dans l'enseignement dès le plus jeune âge est meilleur moyen préventif pour épargner les jeunes en difficultés qu'il pourrait rencontrer pendant la période de transition. »

¹¹ « Not in Education, Employment nor Training » = « ni en emploi, ni en formation, ni à l'école »

¹² Cf. Annexes

De nombreux déterminants et acteurs peuvent intervenir et interagir dans les différents parcours d'échec. Il s'agit à la fois de bien identifier la spécificité des difficultés que ceux-ci rencontrent et de responsabiliser conjointement ces différents acteurs en pensant leurs interactions.

Comme le citait la contribution de la CCFEE au Livre vert sur la scolarité des enfants issus de l'immigration¹³, les déterminants sociaux, familiaux et individuels n'agissent pas « par essence », de manière isolée ; mais bien « parce qu'ils se conjuguent à des variables qui ont un effet direct sur la scolarité ». Dans les trajectoires scolaires interagissent des facteurs avant tout scolaires avec des facteurs socioéconomiques, culturels au sens large et individuels (capital scolaire des parents, langue parlée à la maison, représentations individuelles, familiales, sociales et ethnoculturelles, ressources financières, assuétudes etc.) Trop distinguer ces facteurs, et qui plus est insister sur les facteurs individuels, ne permet pas de comprendre la dynamique de production des échecs scolaires. Comme le précise une étude sur les facteurs de risques du décrochage à Bruxelles¹⁴, « la manière dont un élève vit sa scolarité, son expérience concrète et quotidienne de l'école, joue un rôle clé dans le processus de décrochage ».

Sont seulement cités ici les facteurs scolaires et d'emploi principaux qui constituent les mécanismes institutionnels avec lesquels interagissent structurellement des facteurs plus individuels et socio-culturels.

2.1.1 Facteurs scolaires structurels

De multiples mécanismes scolaires interviennent dans le décrochage, particulièrement à Bruxelles, parmi lesquels on pointera avant tout la **ségrégation scolaire** qui concentre dans les mêmes établissements les élèves des milieux populaires, en difficulté scolaire et les **mécanismes de redoublement, d'exclusion, de relégation** qui conduisent trop souvent à une **orientation par défaut** et à sens unique vers l'enseignement qualifiant.

La **pénurie d'enseignants** ainsi que la **pénurie de places dans les écoles** sont des facteurs structurels qui ont un impact aggravant direct sur le problème du décrochage.

De manière plus spécifique, on relèvera que **les élèves présentant des difficultés d'apprentissage** (et plus spécifiquement certains « troubles d'apprentissage ») ne bénéficient pas d'une prise en compte assez précoce dans leurs milieux scolaires. Les équipes éducatives ne peuvent pas suffisamment s'appuyer sur des partenaires extérieurs spécialisés dans leurs pratiques pédagogiques, ce qui alimente dès le plus jeune âge les retards scolaires ainsi que des réorientations vers l'enseignement spécialisé.

Soulignons les élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé de type 8 sont, proportionnellement deux fois plus nombreux à Bruxelles qu'en Wallonie. Cette surreprésentation indique que le type 8 scolarise non pas seulement des élèves présentant des « troubles de l'apprentissage » au sens strict, mais accueille par défaut des élèves en grande difficulté scolaire, particulièrement en matière d'apprentissage de la langue d'enseignement pour les enfants des milieux populaires issus de l'immigration¹⁵.

¹³ Consultable [ici](#)

¹⁴ Benoit Galand et Virginie Hospel, *Etat des lieux du risque de décrochage scolaire en Région bruxelloise*, Décembre 2011.

¹⁵ CCFEE, L'enseignement à Bruxelles. Synthèse des points d'attention de la CCFEE, Contribution, Bruxelles, Octobre 2010 consultable [ici](#); CCFEE, *L'enseignement francophone en Région de Bruxelles-Capitale*, Notes de synthèse pour la Conférence interministérielle sur les synergies Emploi Formation Enseignement à Bruxelles (en collaboration avec l'Observatoire bruxellois de l'Emploi), Bruxelles, Mars 2009. consultable [ici](#)

Les études sur des cohortes d'élèves sont indispensables pour mieux comprendre ces parcours. Celles menées par le Service général du pilotage du système éducatif (MFWB) montrent depuis longtemps que les élèves qui sont en retard scolaire sont les plus susceptibles d'être des sortants précoces ou des sortants sans diplôme et donc que **la pratique du redoublement renforce le décrochage scolaire**¹⁶.

Le rôle central que joue l'orientation dans le décrochage, **s'illustre notamment dans l'orientation vers la 3P**¹⁷, la 3^e professionnelle étant une des portes principales de sortie précoce du système scolaire francophone.

Relevons enfin le problème de l'arrivée des élèves primo-arrivants en cours de scolarité. Une partie des élèves bruxellois n'a en effet pas suivi toute sa scolarité en Belgique. Cela va souvent de pair avec une non-maîtrise de la langue véhiculaire de l'école, ce qui a un impact négatif sur leur futur parcours scolaire.

2.1.2 Facteurs structurels du marché du travail

Par ailleurs, ces facteurs institutionnels proprement scolaires se combinent aussi avec différents aspects du marché du travail. Il a été montré¹⁸ que les pratiques de discrimination sur le marché du travail avaient un effet rétroactif négatif sur la motivation des élèves d'origine immigrée à terminer leur cursus scolaire.

Bruxelles constitue, sur ce plan, un cas qui présente une série de caractéristiques spécifiques, comme le note le récent rapport Refernet sur l'ASP en Belgique¹⁹. En effet le marché du travail bruxellois est caractérisé par une demande de personnes très qualifiées, possédant des compétences linguistiques très vastes.

2.2 Qui sont les jeunes bruxellois en décrochage ?

Bruxelles est la zone où la proportion d'élèves en retard scolaire est la plus forte (60.3% en 2012)²⁰. Elle est celle où la proportion des élèves âgés de 15 à 22 ans qui sortent prématurément de l'enseignement secondaire²¹ est la plus élevée de la FWB (8.2% en 2011). Enfin, Bruxelles est la zone où la proportion d'élèves inscrits dans le 1^{er} degré différencié est la plus élevée (12,2% en 2012).

Le taux de certification des élèves de 6^e année secondaire est très différent selon le type d'enseignement. L'analyse longitudinale des parcours des élèves entrés en 3^e secondaire de plein

¹⁶ Indicateurs de l'Enseignement 2012, figure 28.2 : « en 2009-2010, 74,1 % des garçons de 6^e technique de qualification à l'heure obtiennent simultanément le CESS et le CQ6 ; alors que ce taux est de 56,5 % pour les garçons qui accusent un retard scolaire de plus d'1 an. »

¹⁷ 3^eme professionnelle

¹⁸ Stijn Baert, e.a., *Do Employers Discriminate Less if Vacancies Are Difficult to Fill? Evidence From a Field Experiment*, Faculty of Economics and Business Administration, Ghent University, Working Paper 2013/830

¹⁹ Isabelle Allinckx - Walter Van Trier and the contribution of partners, Early school leaving in Belgium. Overview of the situation in the 3 Communities – key factors and public measures that have been adopted, Refernet, 2013. Téléchargeable sur : <http://www.refernet.be/>

²⁰ Sources : Working paper de l'IWEPS n°15 ; Développement d'indicateurs locaux illustrant des défis liés à l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles ; Reginster Isabelle (IWEPS), Ghaye Béatrice (AGERS-FWB) Talbot Bérénice (AGERS-FWB) ; janvier 2014 ; consultable [ici](#)

²¹ Indicateur «part des élèves sortis de l'enseignement en 2011 par zone » = part des élèves domiciliés dans une zone, âgés de 15 à 22 ans, fréquentant une 3^e, 4^e ou 5^e année secondaire de plein exercice en 2010 - 2011 et qui ne sont plus inscrits dans un établissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2011-2012, par rapport à l'ensemble des élèves de la même tranche d'âge, fréquentant les mêmes années d'études en 2010-2011 et domiciliés dans la même zone. »

exercice en 2004-2005 a pu montrer que si 23,1% sortent sans diplôme 6 ans plus tard toutes filières confondues, ils sont 57% dans ce cas en professionnel²².

Ces chiffres sont à nuancer car ces jeunes sortants ont la possibilité de poursuivre leur cursus notamment dans l'enseignement en alternance (IFAPME, EFPME), voire d'obtenir un diplôme dans l'enseignement de promotion sociale, via le jury central ou dans d'autres systèmes scolaires (flamand, « privé », étranger, etc.). Certains suivent une formation professionnelle.

Le « type » du jeune qui a décroché le plus fréquemment rencontré en RBC est donc un garçon, inscrit en professionnel ou en CEFA, qui a doublé une ou plusieurs fois, et dont l'indice socio-économique de sa commune de résidence est faible.

C'est donc en amont du passage en professionnel et dès l'enseignement fondamental qu'il faut massivement agir auprès des jeunes élèves des milieux populaires en difficulté scolaire. Dans ce cadre, des publics ciblés doivent se voir proposer des réponses différenciées :

- les élèves en retard scolaire dès la maternelle et/ou le début du primaire,
- les primo-arrivants (dont particulièrement les jeunes sortis de l'école mais non scolarisés en Belgique),
- les décrocheurs « transparents »²³,
- les sortants précoces inscrits nulle part,
- les sortants sans diplôme la dernière année...

Soulignons aussi qu'une approche genrée des publics serait pertinente dans le sens où les garçons « décrochent » plus que les filles.

2.3 De nombreuses mesures et actions initiées

2.3.1 Le monitoring

La mise en place structurelle du **Cadastre des parcours éducatifs et post-éducatifs**²⁴ permettra d'objectiver l'ensemble des trajectoires des sortants du système éducatif francophone pour déterminer qui sont les élèves qui se dirigent vers d'autres opérateurs et/ou vers le marché du travail et dans quelles proportions. Cette avancée décisive permettra de mieux coordonner l'action des différents opérateurs en facilitant les passages de relais entre eux.

Mais d'ores et déjà, les travaux du Service des Indicateurs de l'Enseignement de la FWB produisent de précieux éléments de diagnostic depuis 2006 :

- Des suivis de trajectoires internes à l'enseignement permettent de mieux identifier les moments où se produisent les décrochages ;
- Les estimations produites à partir des données administratives, dont notamment ce suivi d'une génération née en 1989 (citée plus haut), permettent de produire des indicateurs plus précis et potentiellement plus opérationnels que le taux d'ASP. Cette estimation cherche d'ailleurs à s'élargir à d'autres opérateurs.

Sur le terrain, l'arrivée des Tableaux de bord (Tabor) constitue un premier pas très encourageant.

²² Indicateurs de l'enseignement 2011 (Ind. 20)

²³ Terme qui décrit les élèves bien présents dans l'école, mais qui sont en souffrance scolaire, et qui ne sont l'objet d'aucune sollicitation des adultes. Voir Maryse Esterle ; « Les Elèves transparents » (2007), Presses universitaires du Septentrion.

²⁴ Voir : <http://ccfee.be/fr/nos-avis/articulations-enseignement-formation-emploi/transitions/avis-105-avant-projet-accord-de-cooperation-cadastre-des-parcours>

2.3.2 Du côté de l'enseignement : réformes structurelles et initiatives innovantes

De nombreuses réformes, initiatives et actions sont déjà mises en œuvre à Bruxelles et en FWB.

Le **décret intersectoriel de la FWB du 21 novembre 2013** organisant des politiques conjointes de l'enseignement obligatoire et de l'Aide à la jeunesse en faveur du bien-être des jeunes à l'école, de l'accrochage scolaire, de la prévention de la violence et de l'accompagnement des démarches d'orientation²⁵ et le décret sectoriel relatif au même sujet du 20 novembre 2013 constituent des avancées importantes. Des plateformes de concertation Enseignement – Aide à la Jeunesse sont des outils qui devraient se mettre concrètement en place à la rentrée 2014.

Un Décret²⁶ ajustant et approfondissant la **réforme du 1^{er} degré** ouvre aux écoles qui le souhaitent la possibilité d'intégrer une série de pratiques efficaces (évaluées sur le terrain au travers de projets-pilotes sous cette législation) :

- l'élaboration d'un Plan d'Actions Collectives (PAC) ;
- l'utilisation d'un Plan Individualisé des Apprentissages (PIA) ;
- la possibilité d'adaptations de la grille des activités complémentaires en fonction du PIA ;
- la mise en place d'activités favorisant une approche orientante pour tous ;
- la possibilité d'organiser un dispositif d'accrochage interne (DIAS) ;
- la possibilité d'organiser les cours en périodes de 45 minutes regroupées en plages de 90 minutes ;
- l'accompagnement des écoles qui présentent des taux élevés d'échecs, d'absentéisme...

Citons également le **projet Expairs**²⁷, qui a pour vocation d'améliorer le rapport à l'école et à l'apprentissage des élèves de 3^e professionnelle suivant 3 thématiques : l'orientation, l'organisation et la motivation. L'intérêt de ce projet est qu'il est résolument bottom-up puisqu'il consiste, à partir du vécu et des observations réalisées par les écoles, à évaluer les résultats d'expériences menées dans des « projets pilotes », pérenniser les meilleurs dispositifs et éventuellement ajuster les textes décrets.

En plus de mesures déjà existantes²⁸, les filières de l'alternance (CEFA, SFPME/EFP) ont initié un dispositif global d'accrochage depuis septembre 2013 (qui sera évalué en 2015). Ce dispositif comprend un volet d'identification précoce des risques de décrochage, des démarches de remédiation (y compris en gestion mentale) ainsi qu'une mise en réseau avec des intervenants extérieurs de prise en charge des difficultés sociales et de santé. Par ailleurs, le dispositif de formation des classes moyennes développe de nombreux partenariats en faveur d'une meilleure orientation (présence à Carrefour formation, partenariats avec des écoles (entre autres, essais métiers).

Malgré ces avancées, on doit constater que ne sont pas encore suffisamment rencontrés les besoins d'évaluation plus systématique, ainsi que de formation des enseignants :

- les enseignants ne sont pas encore assez formés ni outillés pour répondre au problème du décrochage scolaire. Plus précisément, ils ne sont pas suffisamment préparés à tenir compte des besoins spécifiques des jeunes bruxellois, issus des milieux populaires et à entrer en dialogue avec leurs parents ;
- au-delà des projets pilotes, le manque d'évaluation systématique des nombreuses initiatives et mesures d'accrochage scolaire ou des politiques globales (comme l'encadrement différencié) ne permet pas donner aux écoles et à leurs différents partenaires suffisamment de feedbacks sur leurs actions ;

²⁵ Consultable [ici](#)

²⁶ Ce décret adopté le 19 décembre 2013 et en cours de publication et d'application progressive jusqu'en 2015.

²⁷ Plus d'informations ici : <http://schyns.cfwb.be/lancement-du-projet-expairs-ou-des-pairs-comme-experts-exp-ri-menter-au-service-de-la-r-ussite-des-l-ves-de-3e-profession>

²⁸ Le plan de formation et l'accompagnement individualisés notamment

2.3.3 La Garantie Jeunes²⁹

A Bruxelles, la lutte contre le chômage des jeunes se structure dorénavant autour de la Garantie Jeunes. Dans le Plan Garantie Jeunes en cours de finalisation, différentes mesures contribuent à l'élévation du niveau de certification des moins de 25 ans, avec des solutions adaptées à ce public spécifique.

Lorsqu'un jeune est sorti du système scolaire, lorsqu'il n'est plus sous obligation scolaire, il change d'interlocuteur institutionnel (Actiris, la Mission locale de sa commune, Bruxelles Formation via Carrefour ou Tremplin Jeunes...). Le fait de changer d'interlocuteur ne change pas son niveau de qualification ou de certification. Les accompagnements ou formations qui lui sont proposés alors ne relèvent plus de la remédiation scolaire (puisque'il ne s'agit pas pour ces jeunes de retourner à l'école) mais bien, potentiellement, de la compensation. On peut donc dire que la Garantie Jeunes participe de la lutte contre l'ASP à Bruxelles. Inversement, **la lutte contre le décrochage scolaire constitue une des conditions d'une insertion durable dans l'emploi, objectif visé par la Garantie jeunes.**

2.3.4 Un manque de coordination

La Flandre a par ailleurs adopté son propre plan, « *Actieplan Vroegtijdig Schoolverlaten* »³⁰, qui s'applique également sur le territoire bruxellois. Soulignons aussi que la Région de Bruxelles-Capitale intervient également dans ce domaine au travers d'une série de compétences, comme la cohésion sociale ou le Dispositif d'Accrochage Scolaire. Elle joue de plus en plus souvent un rôle de coordinatrice des multiples politiques publiques menées sur son territoire.

De manière générale, on peut constater que les initiatives sectorielles, intersectorielles se sont multipliées au sein de chaque Communauté voire au niveau régional.

Ce foisonnement conduit à un risque de fragmentation et d'inefficacité de l'action publique en matière de lutte contre l'abandon scolaire précoce. Signe de cette fragmentation, les lieux et structures de coordination se multiplient également à différents niveaux et avec différents objets : Plateformes territoriales Enseignement/Aide à la Jeunesse, CRACS, Task Force Enseignement, CBCES élargi (Comité bruxellois de concertation économique et sociale élargi aux Communautés et Commission communautaires), sans oublier le Bassin Enseignement qualifiant – Formation –Emploi dont l'Accord de coopération cite cet enjeu.

Envisager une seule coordination forte et opérationnelle à Bruxelles n'est pas réaliste, cela signifierait qu'une de ces structures chapeaute les autres ce qui est impossible institutionnellement à décider. Créer un nouveau lieu l'est encore moins.

La voie à suivre à Bruxelles serait de sortir d'un modèle pyramidal d'action pour définir collégialement une stratégie concertée, alimentée par les initiatives de terrain et par les différentes structures existantes et acteurs institutionnels. Cette stratégie serait à adopter (et à évaluer) au sein du CBCES élargi. A Bruxelles, il est indispensable de s'appuyer sur les démarches des deux Communautés pour construire une stratégie régionale. Il ne s'agit pas de les fusionner, mais bien d'en combiner les avantages et lignes de force au service d'une politique cohérente efficace sur le territoire. A chacune des deux Communautés de définir un lieu de suivi de cette stratégie, adapté et rassemblant tous les acteurs concernés.

Cet avis entend contribuer à la construction d'une telle stratégie intégrée bruxelloise de prévention du décrochage scolaire et de lutte contre l'abandon scolaire précoce en identifiant une série d'actions et de conditions de réussite incontournables.

²⁹ Pour plus d'information sur la Garantie Jeune à Bruxelles : article CCFEE [ici](#) et avis 106 de la CCFEE [ici](#)

³⁰ http://www.ond.vlaanderen.be/secundair/Actieplan_Vroegtijdig_Schoolverlaten_def.pdf

3. Propositions de recommandations

3.1 Une priorité : la prévention du décrochage scolaire

Comme de nombreux partenaires de l'école le soulignent et le constatent en aval des parcours scolaires, **on ne résoudra pas le problème de l'ASP si on ne traite pas le décrochage proprement scolaire, dès le début de l'enseignement fondamental.** Les mesures doivent avant tout se concentrer en amont du décrochage³¹ (prévention) et lorsque des signes de décrochage sont perçus (intervention). **L'enseignement (compris dans sa globalité³²) est l'acteur principal de cette lutte.** C'est à l'école, et plus spécifiquement dans le qualifiant, que les jeunes décrochent et c'est donc au niveau scolaire qu'il convient d'y remédier.

Les réformes scolaires en cours doivent être poursuivies, renforcées et accélérées, tout particulièrement la nouvelle réforme du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire.

Mais de nouvelles mesures structurelles doivent être prises.

Il s'agit d'une part de mettre en œuvre les recommandations des avis 80, 104 et 124³³ du CEF en matière de lutte contre le décrochage scolaire et de refondation de l'enseignement technique et professionnel, et tout particulièrement les propositions suivantes :

1. « Renforcer les activités d'orientation qui constituent un élément essentiel en vue d'une refondation du qualifiant », il s'agit de viser **une orientation positive** par un travail préventif développant **« les compétences à s'orienter »** et ceci dès l'enseignement fondamental ;

2. « Faire de la remédiation immédiate des élèves en échec ou en difficulté scolaire une priorité et, pour ce faire, assurer aux acteurs de l'enseignement une formation adaptée à cet objectif » ; **sensibiliser les enseignants et les directions d'école lors de leur formation au problème du décrochage** et leur fournir les outils nécessaires pour le prévenir au sein des établissements, dans les classes ou via les dispositifs de remédiation et d'accrochage internes prévus ;

3. « Renforcer le continuum pédagogique et le tronc commun jusqu'à la fin du premier degré, avec un premier degré polyvalent ouvert à tous les possibles, y compris les activités techniques, pratiques et artistiques » ;

4. Anticiper les « phénomènes et effets de l'exclusion dès l'enseignement fondamental » et rompre avec « l'usage intensif du redoublement » en trouvant des **alternatives au redoublement** ;

5. « Réfléchir à une réforme en profondeur du second degré en vue d'assurer au mieux la transition entre un premier degré polyvalent et un troisième degré constitué soit d'une préparation à l'enseignement supérieur accompagné ou non d'une qualification (filière de transition), soit d'une formation qualifiante (filière de qualification) » ;

Et d'autre part de :

- **Soutenir la scolarisation précoce dès l'enseignement maternel** en rencontrant les besoins liés au boom démographique à Bruxelles ;

³¹ Cf. les facteurs structurels du décrochage repris p.5-7 dans la partie 2.1

³² En ce compris son administration, les centres PMS, ...

³³ « Refondation des humanités techniques et professionnelles, 10 ans (et plus) après l'Avis 80 », Avis n°124 Conseil du 23 mai 2014 ; avis consultables [ici](#)

- Rendre systématiquement l'intégration scolaire des élèves en « difficulté d'apprentissage » (troubles ou autres) en développant des partenariats avec des intervenants extérieurs spécialisés (logopèdes, psychopédagogues,...) afin de limiter le recours à la réorientation vers des structures spécialisées ;
- Donner la possibilité aux professionnels de première ligne (enseignants, direction d'école, médiateurs scolaire, centres PMS ayant mission d'orientation, accompagnateurs, ...) de valoriser ce qu'ils font, de partager leurs projets et pratiques, de bénéficier d'un retour sur les actions entreprises ainsi que de mutualiser et diffuser les outils adaptés qui auront été évalués **positivement** ;
- Il est également essentiel de leur apporter suffisamment d'information pour qu'ils puissent faire appel à d'autres partenaires de la prévention du décrochage et de la lutte contre l'ASP. Trop souvent, des structures existent, des initiatives sont mises en place, mais faute de visibilité, elles ne sont pas suffisamment sollicitées alors que les besoins existent³⁴ ;
- **Développer des actions spécifiques de prévention et intervention du décrochage dans l'enseignement technique et professionnel ainsi que dans l'alternance.** Ces interventions doivent accompagner le parcours des jeunes en alternance à chacune de ses étapes, en ce compris au moment de la sortie vers le marché du travail ;
- **Créer de nouveaux outils de connaissance et de sensibilisation à destination des professionnels de terrain :**
 - ⇒ Informer les équipes éducatives du problème spécifique de la sortie précoce du système scolaire ;
 - ⇒ Sensibiliser les équipes éducatives à la connaissance spécifique des jeunes bruxellois de milieu populaire et de leurs familles ;
 - ⇒ Décliner la cartographie des dispositifs et des acteurs en outils d'information et d'orientation du type « *Tu n'as pas terminé ton secondaire, à qui t'adresser ? comment rattraper la marche ?* » ;
 - ⇒ Création d'un réseau ouvert à toutes les structures accueillant des jeunes de 15 à 25 ans et qui sont en mesure soit d'orienter un jeune vers un dispositif adapté, soit de proposer des solutions innovantes pour raccrocher un jeune ;
- **Alléger les contraintes structurelles qui pèsent sur les acteurs de terrain : poursuivre la méthode des incitants**

Les professionnels de terrain ont besoin d'une boîte à outils et d'une marge de manœuvre pour l'utiliser au moment où il le souhaite et de la manière qu'il juge pertinente. La confiance doit être redonnée à ces professionnels. Mais leurs possibilités d'action sont souvent fort limitées par des contraintes structurelles qu'il s'agit de faire évoluer pour placer ces institutions à leur service. La méthode des incitants est plébiscitée par ces professionnels pour retrouver cette marge de manœuvre.

3.2 La lutte contre l'ASP n'est pas l'affaire de l'école seule : il faut renforcer et développer les partenariats

Le décrochage n'est pas l'affaire de l'école seule. Il est important d'y associer tous les acteurs concernés pour avoir une vision globale du problème et apporter des réponses adaptées à chaque situation. Les partenariats entre l'école et les autres interlocuteurs des jeunes et de leurs parents doivent être développés et soutenus.

³⁴ Cf. plateforme de Schola ULB consultable en ligne : <http://innovation-education.be/>

3.2.1 Avec les acteurs qui interviennent déjà dans l'école

Il importe de bien garantir l'opérationnalisation et la pérennisation des mesures prévues dans les décrets cités plus haut dans l'avis (décret intersectoriel et sectoriel concernant le bien-être à l'école et l'accrochage), notamment en donnant les moyens aux écoles d'appliquer ces nouvelles mesures, tout particulièrement au travers d'une politique d'incitants.

3.2.2 Avec les acteurs Jeunesse, Formation et ISP

La lutte contre l'ASP recouvre plusieurs niveaux de compétences pour Bruxelles³⁵ puisque les jeunes en décrochage ne correspondent pas à une catégorie administrative précise. C'est un vrai challenge pour les interlocuteurs de la jeunesse d'agir de manière rapide et adaptée. La Garantie Jeunes est un cadre qui permet ce partenariat. Il est important de s'appuyer dessus pour développer le volet compensation.

3.2.3 Avec les acteurs de l'emploi : lien avec la Garantie Jeunes

Dans le cadre de la mise en place de la Garantie Jeunes, il est crucial de **sensibiliser les acteurs de l'emploi à cette problématique** afin que les demandes de formation qualifiante ou de reprise d'étude soit suffisamment soutenues auprès des personnes ayant décroché avant l'obtention du diplôme de fin de secondaire, et ce quel que soit leur âge, « afin de développer une politique préventive en la matière, des articulations opportunes avec la formation et l'enseignement seront envisagées »³⁶. La valeur attribuée tant par les employeurs que par les jeunes aux certifications et aux diplômes peut être renforcé par une meilleure information sur les compétences acquises, y compris en période de stage.

3.3 Mettre en place une stratégie bruxelloise intégrée de prévention du décrochage scolaire et de lutte contre l'ASP

Les besoins bruxellois sont spécifiques. Il faut répondre au problème du décrochage de manière fine et adaptée aux réalités du territoire et de ses élèves. Une réflexion et une action stratégiques propres aux acteurs bruxellois s'avèrent dès lors indispensables. La recommandation des Ministres européens en appelle d'ailleurs, au-delà d'une stratégie « nationale », à un diagnostic « aux niveaux régional et local », afin d'y agir au travers « de politiques ciblées »³⁷.

Il s'agirait avant tout d'un plan qui fixerait les indicateurs à observer, les modalités de travail par zone et qui dégagerait du temps dans chaque école pour cela. A chaque zone de s'en saisir de manière adaptée à ses besoins.

Une fois réalisé, ce plan pourrait être adressé au CBCES élargi pour adoption d'orientations stratégiques à mettre en œuvre de manière échelonnée.

Dans un premier temps, il est essentiel de définir quelles actions inclure dans ce plan.

³⁵ La FWB pour l'enseignement et l'aide à la jeunesse, la RBC pour l'emploi, le fédéral pour les CPAS, la COCOF pour la formation professionnelle et l'aide sociale

³⁶ Contrat de gestion d'Actiris.

³⁷ Une publication conjointe IWEPS-AGERS propose quelques recommandations dans ce sens : « la différence entre les ratios d'inscription dans le 1^{er} degré différencié par zone est très importante : à Bruxelles, en 2011-2012, parmi les élèves inscrits dans le 1^{er} degré, près d'un élève sur 7 se trouve dans le 1^{er} degré différencié, dans la zone de Nivelles, c'est le cas de moins d'un élève sur 25. Dès l'entrée dans le secondaire, les risques de relégation dans les parcours des élèves sont différents d'une zone à l'autre et **nécessitent la mise en place de politiques de prévention ou rattrapage adaptées par zone.** » Voir : Working paper de l'IWEPS n°15 ; Janvier 2014 ; op.cit.

3.3.1 Intégrer à ce plan un large éventail de mesures afin de répondre à la grande variété des besoins des jeunes en décrochage

Dans la recommandation européenne, une distinction entre mesure de prévention³⁸, d'intervention et de compensation est posée. Si elle aide à théoriquement concevoir et puis évaluer la stratégie à mettre en place, cette distinction ne constitue pas le meilleur canevas pour définir concrètement cette stratégie et les mesures pratiques qu'elle comprend. En effet, de nombreux acteurs interviennent sur plusieurs types de mesure en fonction des situations spécifiques de leurs publics³⁹. C'est pourquoi il nous semble plus pertinent de **partir des besoins et des spécificités des publics pour construire un panel de mesures adaptées, innovantes et efficaces**, comme les textes européens y invitent aussi par ailleurs.

Renverser ainsi les modalités d'intervention en partant des caractéristiques des publics pour déterminer les actions à mener demande de s'interroger sur les différents profils de jeunes en décrochage puisque c'est à partir des réalités scolaires que se développent des « abandons scolaires précoces » et des parcours d'échecs dans les transitions vers l'emploi.

3.3.2 Construire un pilotage à trois niveaux

Cette stratégie définirait de manière précise les rôles et espace d'initiative de chacun. Sur cette base, un pilotage doit s'effectuer à différents niveaux (local, sectoriel, intersectoriel et régional) :

- Le pilotage propre à chaque intervenant (école, Asbl d'aide à la jeunesse, organisation de jeunesse, OISP, centre de formation ...) ;
- Le pilotage propre à chaque type opérateur de ces mesures contre le décrochage et pour la certification (création de ses outils statistiques de suivi, définition d'un plan d'action...). Il faut que chaque opérateur se dote d'outils de suivi de ces actions, comme l'enseignement l'a fait de manière commune avec l'Aide à la Jeunesse ;
- Le pilotage territorial des interactions entre opérateurs dans le cadre de la lutte contre l'ASP ;

Pour aboutir à un pilotage coordonné bruxellois des actions de lutte contre l'ASP, différentes étapes sont nécessaires :

3.3.3 Confier, côté francophone, le pilotage de ce plan stratégique au futur bassin

Les bassins sont le futur instrument qui permettra un dialogue entre les acteurs de l'enseignement, de la formation et de l'emploi sur, notamment, la question de la qualification des bruxellois et du décrochage scolaire. Aujourd'hui, d'autres lieux se sont saisis de cette problématique à Bruxelles. Il est important d'anticiper les difficultés futures qu'engendreraient des lieux de concertation multiples. Le Bassin, de par ses missions et de par les Membre qui le composera, est l'instance qu'il faudra saisir pour piloter et coordonner les différentes actions de lutte contre l'ASP à Bruxelles. L'instance Bassin a le grand avantage de pouvoir associer tous les acteurs francophones concernés par ces jeunes, dont tout particulièrement l'enseignement.

Au sein de l'Instance de Bassin, une des première étapes sera bien la construction d'un diagnostic partagé. Pour cela, il sera nécessaire de :

³⁸ Attention : les « politiques de prévention » « visent à réduire le risque d'abandon scolaire avant que les problèmes ne surgissent ». Ces mesures privilégient les actions les plus précoces auprès des jeunes enfants mais peuvent en réalité intervenir tout au long de la scolarité en ce compris à la fin du cursus qualifiant.

³⁹ Par exemple, l'EFP se retrouve à la fois dans les mesures d'intervention puisqu'il a des élèves sous obligation scolaire, mais aussi dans la compensation car ces formations sont ouvertes au plus de 18 ans.

3.3.4 Se doter d'outils partagés de connaissance pour l'action

L'ASP tel que défini au niveau européen n'est pas suffisant. Construire un diagnostic pour mener une politique efficace de lutte contre le décrochage scolaire demande une batterie d'indicateurs plus fins, inter-opérateurs, pour coordonner des politiques et des initiatives et pour mesurer leur efficacité.

Il s'avère dès lors nécessaire de :

- Fixer une définition partagée d'indicateurs du décrochage scolaire en Wallonie et à Bruxelles et établir les bases de données nécessaires pour produire les chiffres relatifs à cette définition
- Développer des indicateurs complémentaires, et prioritairement « un indicateur de parcours, basé également sur une analyse longitudinale, mais ici avec une analyse diachronique, par le suivi d'une cohorte à origine commune », comme y travaille actuellement le Service du pilotage du système éducatif. « Cet indicateur pourrait convenir à l'évaluation de politiques éducatives et à une approche territorialisée de celle-ci. ⁴⁰ »

Mieux piloter la lutte contre le décrochage demande de plus que chaque opérateur se donne les outils de suivi qui permettent de mieux comprendre le problème du décrochage et de l'ASP et donc de mieux définir les actions à mener.

Les indicateurs doivent ensuite se décliner au niveau le plus local et doivent prioritairement être mis à disposition des écoles (via l'outil TABOR). Combien d'élèves décrochent, ou sont orientés vers le qualifiant ? Pourquoi ? Quels élèves sont en risque de décrochage ?

La connaissance n'est pas que statistique, la CCFEE recommande également de :

- Décrire l'ensemble des parcours scolaires et types de transitions école/emploi et les quantifier pour mieux déterminer ceux et celles qui font difficulté ;
- Développer une cartographie des initiatives, des dispositifs et des acteurs ;
- Évaluer systématiquement les initiatives actuelles⁴¹ ;

Mieux connaître l'ensemble des initiatives prises et actuellement dispersées constitue le premier pas pour mettre en place une stratégie bruxelloise qui devra nécessaire être concertée entre les acteurs francophones et néerlandophones de la région.

3.4 Intégrer la lutte contre l'ASP dans une stratégie plus globale d'apprentissage et de certification tout au long de la vie

3.4.1 Ouvrir les possibilités d'obtenir une certification quel que soit l'âge

Au vu de la situation à Bruxelles et des effets nécessairement progressifs de la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre le décrochage proprement scolaire, des **mesures de compensation** doivent également continuer à être développées pour les jeunes entre 18 et 25 ans, sans se limiter à cette tranche d'âge. Bien entendu, ces mesures doivent intervenir lorsque tout a déjà été tenté en termes de lutte contre le décrochage scolaire.

Pour cela, les acteurs de l'ISP, de la formation et de l'enseignement de promotion sociale sont incontournables. Ils doivent déterminer de quelle manière ils peuvent travailler avec l'enseignement sur cette thématique. La mise en place de la Garantie Jeunes à Bruxelles offre un cadre pour y inclure

⁴⁰ Voir : Working paper de l'IWEPS n°15 ; janvier 2014 ; op.cit.

⁴¹ Par exemple, quid de l'évaluation des Service d'Accrochage Scolaire ? Ce dispositif consiste en un subside versé aux écoles qui en font la demande développer des actions de lutte contre le décrochage scolaire. Quels résultats cela donne-t-il ? Quelles différences entre écoles ? Quel retour est fait aux écoles ? Quels accompagnements ?

des mesures de compensation⁴². Même à ce stade, l'école est concernée. Outre le développement d'outils plus centralisés d'information à destination des jeunes, il est crucial, quand un majeur sort du système éducatif sans diplôme, d'encourager les écoles à passer le relais à leurs partenaires de la formation, de l'insertion, de l'enseignement de promotion sociale et de l'emploi en les informant et en leur permettant d'adresser des propositions (en ce compris alternatives et innovantes) à ce jeune. L'objectif est bien ici de minimiser la période « d'errance » du jeune après son décrochage. Souvent, ces jeunes refont surface dans les institutions vers 24 – 25 ans. Il faut agir plus rapidement et leur proposer des solutions concrètes et adaptées si possible dès la sortie du système scolaire.

Au-delà des moins de 25 ans, ces mesures bénéficieront aussi potentiellement à tous les citoyens qui souhaitent évoluer dans leur parcours professionnel et faire reconnaître leurs compétences par l'intermédiaire de certifications⁴³. Cette stratégie s'apparenterait à l'ouverture d'un nouveau droit : droit à la formation initiale et à la qualification.

3.4.2 Garantir la valeur sur le marché du travail des certifications délivrées par les opérateurs d'enseignement et de formation professionnels afin de développer une politique globale pour la qualification et la certification des bruxellois

La revalorisation de l'enseignement et de la formation professionnels passera aussi par la revalorisation de ses certifications auprès du monde du travail. C'est une des conséquences attendues de la mise en place du SFMQ et du futur Cadre Francophone des Certifications.

En effet, pour ceux qui n'y arrivent pas à terminer avec succès leur scolarité, d'autres solutions doivent être prévues en termes de formation. Il existe en effet « deux possibilités pour diminuer la part de sortants précoces :

- augmenter la part des élèves/étudiants obtenant un diplôme ou un certificat de l'enseignement secondaire supérieur ;
- augmenter la part de jeunes en formation et pour ce faire développer la formation au sens large (formation continue, enseignement de promotion sociale, formation professionnelle...)⁴⁴ » ;

La réduction du taux d'abandon scolaire précoce doit en effet s'intégrer dans une vision émancipatrice de la formation tout au long de la vie et participer d'une politique globale de la qualification⁴⁵.

⁴² Des initiatives existent déjà et vont dans le bon sens, comme par exemple le fait qu'une personne des CEFA assurera une permanence dès la rentrée 2014 à Bruxelles Formation Carrefour.

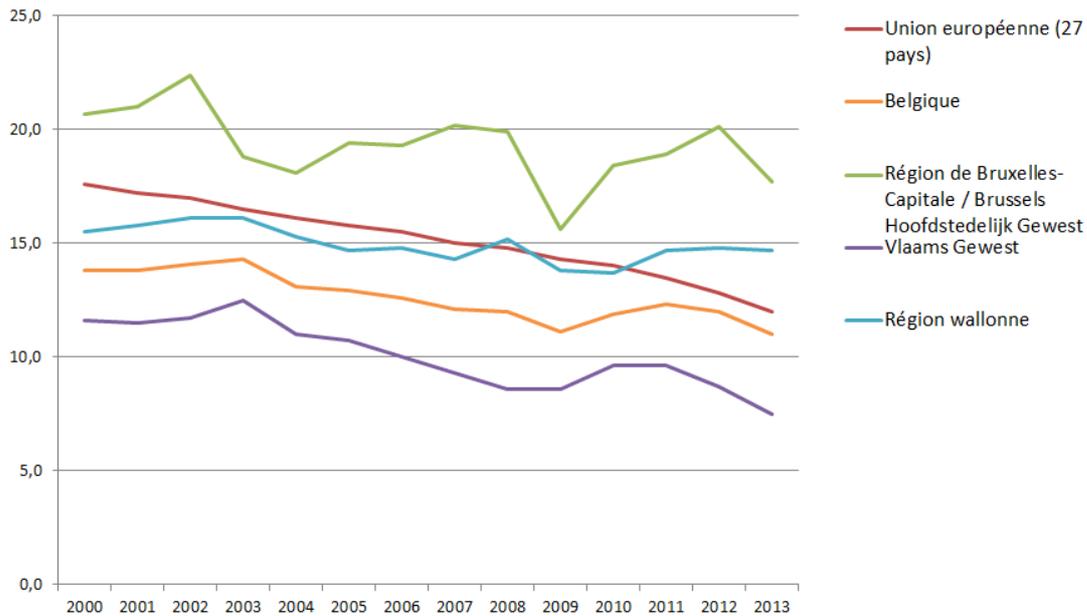
⁴³ Le Consortium de validation des compétences est une des parties prenantes de cette stratégie ainsi que l'Enseignement de Promotion Sociale via l'article 8 du Décret de 1991 l'organisant (il prévoit que « les établissements d'enseignement de promotion sociale sont autorisés à prendre en considération pour l'accès aux études, le cours et la sanction de celles-ci, les capacités acquises dans d'autres enseignements ou dans d'autres modes de formation y compris l'expérience professionnelle »).

⁴⁴ Voir Béatrice Ghaye, Bérénice Talbot, Christine Mainguet, Isabelle Reginster, Nathalie Jauniaux, op. cit.

⁴⁵ José Rose, Qu'est-ce que le travail non qualifié ?, La Dispute, Paris, 2012, 177 p.

Annexes

Le taux d'ASP depuis 2000



Sources : EUROSTAT 2014 (Jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation par sexe et région NUTS 2 [edat_lfse_16])

Impact du décrochage sur les transitions vers l'emploi

Population des 18-24 ans en RBC – Sources EFT 2012, estimation IWEPS

